

Immeuble 3 rue de la Cassotte - Bail au profit de la Ville de Besançon

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'ORLEP ayant mis en vente l'ensemble immobilier lui appartenant, 3 rue de la Cassotte, la Municipalité a demandé à la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAIEMB) d'acquérir ce bien qu'elle prendrait en location pour y accueillir la Mission Locale, actuellement trop à l'étroit rue Mégevand, et permettre, par voie de conséquence, le redéploiement de services municipaux.

Le montage financier de l'opération est prévu comme suit :

- l'acquisition par la SAIEMB de l'immeuble 3 rue de la Cassotte est réalisée pour un prix de 1,740 MF,

- les travaux d'aménagement nécessaires au transfert des services de la Mission Locale estimés à 660 000 F, sont confiés à la SAIEMB. Un projet plus important de restructuration de ces locaux, en vue de les rendre plus fonctionnels, a été élaboré et pourra être réalisé ultérieurement en fonction des financements qui pourraient être obtenus de l'État, de la Région et du Département,

- la Ville supporterait un loyer calculé en fonction des emprunts contractés par la SAIEMB pour cette opération (acquisition et travaux) ; son montant annuel est estimé à 314 000 F, charges en sus.

Une partie du loyer correspondant aux travaux de première installation et à hauteur de 400 000 F, sera financée par les crédits de la délégation Animation-Formation-Prévention.

La location ferait l'objet d'un bail de 18 ans, avec effet du 15 novembre 1991.

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser M. le Député-Maire à signer le bail avec la SAIEMB ainsi que l'avenant à la convention du 18 décembre 1989 avec la Mission Locale pour l'Emploi,

- à autoriser les transferts de crédits nécessaires au règlement des loyers du 961.0/657/47020 (subventions du secteur Animation-Formation-Prévention) au 932.24/630 CP 90007/20500 (loyers et charges).

M. LAGRANGE : Je souhaite Monsieur le Maire intervenir d'une part pour justifier mais surtout pour expliquer pourquoi sur ce dossier en particulier je souhaite m'abstenir. C'est un dossier qui à mon sens est important à divers titres. Vous l'avez sûrement constaté, je n'interviens que très rarement ne souhaitant le faire que sur des dossiers où ma vision des choses diffère radicalement je dirais de celle de la majorité à laquelle j'appartiens mais qui autorise toutefois et je le souligne, non seulement la différence mais surtout le débat. Les séances publiques de notre Conseil et l'image que nous en donnons m'incitent à n'intervenir que rarement pour les impérieuses raisons que vous connaissez.

Ma démarche, ce soir, n'est pas motivée par l'écho que la presse pourra en donner demain, quoique... Je le fais surtout parce que je la crois nécessaire dans un souci d'honnêteté et d'objectivité après avoir pris quand même le temps de la réflexion et de l'information. Le dossier proposé, s'il m'apparaît justifié quant au fond, m'apparaît incertain quant à son résultat dans l'immédiat. C'est un projet lourd. La Ville tout à fait consciente de sa responsabilité vis-à-vis de la Mission Locale lui offre la possibilité d'un site différent et adapté en saisissant une opportunité qui s'offrait à elle. La démarche est donc positive mais elle ne prend son sens qu'à partir du moment où les partenaires de la Mission Locale, je veux parler de l'État, de la Région ou du Département, adhèrent à cette démarche. On parlait du CIJ tout à l'heure, c'est un exemple, pourquoi pas ici ? Ce soir, à ce sujet, aucune réponse n'est apportée et pourtant une récente étude commanditée par la Mission Locale fixait le montant des aménagements nécessaires à un montant de 2 750 000 F. A ce jour, la Ville apporte en plus de l'acquisition de l'immeuble 200 000 F de travaux. La délégation de notre ami JEANNIARD devra, sur son propre budget, trouver les 460 000 F qui manquent et ce, je le plains, au détriment de qui, de quoi ? Tout ceci donc ne représente que 660 000 F

c'est-à-dire le quart de ce qui semble utile pour l'ensemble de l'aménagement des locaux à terme, pour un bon aménagement du site et surtout pour de bonnes conditions de travail.

Savez-vous mes chers collègues que la Mission Locale reçoit annuellement près de 350 jeunes dans ses locaux, qu'elle voit passer près de 12 000 dossiers et tout cela avec un peu moins de 20 personnes. Je crois qu'aujourd'hui nous ne pouvons que rendre hommage à l'ensemble du personnel qui œuvre journalièrement dans l'ombre en essayant tant bien que mal de trouver pour nos jeunes des possibilités d'intégration par le travail et je sais de quoi je parle parce que toutes les semaines et mon ami Claude SALOMON peut le dire, nous le vivons dans les commissions locales de coordination. C'est je le répète un projet lourd mais qui se veut surtout je crois et je le prends comme tel, une main tendue. La Ville de Besançon réalise ici un effort important dans des conditions difficiles. Elle le fait parce qu'elle considère qu'au regard d'une situation économique qu'elle a à prendre en compte, c'est non seulement son devoir mais c'est surtout un investissement pour l'avenir.

Je souhaite moi, personnellement, le report de ce dossier. En effet, et ne souhaitant considérer que le problème de locaux concernant la Mission Locale et non pas les opportunités présentées par son déplacement que je comprends d'ailleurs tout à fait, je pose pour terminer deux questions : avons-nous avec ses responsables et notamment ses partenaires, envisagé son implantation communale, un site oui, des sites pourquoi pas ? Le quartier est un lieu de vie, on y réside, on s'y distrait mais on y travaille aussi. Est-il illusoire d'imaginer des antennes de cette Mission Locale dans nos quartiers avec un centre nerveux en ville ? Le projet initial peut alors s'en trouver tout à fait modifié. Avons-nous ensuite réalisé, après les informations d'usage, le tour de table des partenaires nous permettant ainsi de savoir aujourd'hui qu'à notre main tendue il a été répondu, nous assurant ainsi de donner à ce service les moyens, les ambitions que nous avons formulés pour lui. La sagesse ce soir m'a dicté ces quelques réflexions, je souhaiterais simplement mes chers collègues que celles-ci vous interpellent et vous interrogent comme moi. Je terminerai simplement ce propos en laissant la conclusion à M. CORNEILLE : «le temps est un grand maître, il règle bien les choses».

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, je souhaite intervenir aussi sur cette question. Ma carrière d'administrateur est relativement brève mais je m'étais fait une certaine idée de cette fonction. Toute décision était prise en Conseil d'Administration de façon collégiale et souveraine me semblait-il du moins jusqu'à ce jour. Or cette règle élémentaire de déontologie est transgressée puisque demain est prévu le Conseil d'Administration de la Mission Locale, Association loi 1901 et l'ordre du jour porte précisément sur ce qui doit être décidé ce soir en Conseil Municipal, à savoir le déménagement de la Mission Locale dans les locaux de la rue de la Cassotte. Comme le dirait mon maître en politique Jacques CHIRAC, ce n'est pas convenable. Pourquoi avoir leurré le personnel pendant plusieurs mois en lui faisant miroiter un projet de restauration conforme à ses désirs mais plus coûteux qu'une construction, ensuite réviser ce projet à la baisse de moitié, tout cela sans que le Conseil d'Administration de la Mission Locale ait eu à se prononcer officiellement, puis finalement faire adopter en catimini cette simple opération de toilettage. Adopter ce projet ce soir signifierait ignorer l'existence du Conseil d'Administration de la Mission Locale. Pour que celui-ci puisse statuer sur ce sujet demain, je demande Monsieur le Maire, le report de la question au prochain Conseil Municipal.

Mme FOLSCHWEILLER : Comme M. LAGRANGE est déjà intervenu un peu dans le même sens que moi et Mme DUVERGET aussi, je vais essayer d'abrégé mon intervention.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Qui est votre maître à vous ? Personne ? Vous n'avez pas de maître ?

Mme FOLSCHWEILLER : Non, je n'ai pas de maître.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous reconnais là, c'est bien ! Moi non plus.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais préciser que les anciens locaux de l'ORLEP nécessitaient vraiment un investissement très important car ce sont des locaux qui sont en très grande partie borgnes. Il y a très peu d'ouvertures puisqu'il existait là une salle de projection, ce qui explique un peu l'importance de la restructuration qui était prévue pour amener entre autres de la lumière par le toit. Je voulais poser cinq

questions par rapport à ce dossier puisque ce soir il nous était proposé de voter des travaux préalables se montant à 660 000 F, le reste étant fait par la suite.

Ainsi, contre l'avis du personnel et l'étude de M. NORMAND qui avait été faite en concertation avec le personnel de la Mission Locale et les Services Techniques, les travaux nécessaires à l'aménagement ne sont donc réduits qu'à 660 000 F. Que va-t-on faire avec cette somme dérisoire, compte tenu de l'état de l'immeuble ?

Deuxièmement, le Conseil d'Administration est mis devant le fait accompli. Je rappelle l'article 10 des statuts de l'Association Mission Locale : le Conseil d'Administration autorise la prise au bail ou la location des locaux nécessaires aux besoins de l'Association. Demain doit se réunir le Conseil d'Administration de la Mission Locale, qu'allons-nous faire s'il ne suit pas la décision que vous nous proposez ce soir Monsieur le Maire ?

Troisièmement, si les locaux de l'ORLEP coûtent cher à la Ville puisqu'on sait que la Ville garantissait un emprunt fait par l'ORLEP et que suite à des difficultés financières, la Ville a demandé à la SAIEMB de racheter ces locaux, est-ce bien à la Mission Locale de supporter le coût de ces locaux en s'y installant ? N'y a-t-il pas d'autres solutions et pour l'ORLEP et pour la Mission Locale ? Je pense que tout n'a pas été exploré et que nous agissons dans la précipitation.

Quatrièmement, est-il raisonnable d'installer la Mission Locale dans des locaux rajeunis et non restructurés pour ensuite, une fois le personnel installé et en fonction des cofinancements obtenus, envisager d'autres travaux dans ces locaux ? Ce n'est pas très sérieux.

Et enfin, et vous le dites vous-même en employant le conditionnel, vous parlez de financements qui pourraient être obtenus de l'État, de la Région et du Département. En effet, nous n'avons aucune garantie sur ces financements ultérieurs, d'autant moins que les partenaires au sein du Conseil d'Administration ont le sentiment de n'avoir pas été correctement consultés.

Alors outre ces cinq questions, je voudrais aborder un peu le problème de fond. On l'a dit la Mission Locale effectue une mission très difficile auprès d'une population jeune en difficulté. A l'inverse de beaucoup, elle travaille dans la discrétion et fait peu parler d'elle, elle n'en est pas moins efficace en accueillant 3 500 jeunes par an. L'accueil et l'emploi des jeunes ne doivent-ils pas être et surtout rester le souci majeur des collectivités ? Depuis bientôt 10 ans la Ville de Besançon a fait beaucoup pour la Mission Locale et en concertation avec ses partenaires. J'ai la sensation depuis plusieurs semaines et j'ai déjà alerté plusieurs d'entre vous, que pour une question de déménagement mal engagé nous courons à un gâchis.

Deux solutions s'offrent à nous : résoudre les problèmes de locaux de l'ORLEP en y installant la Mission Locale. Le personnel y est favorable mais à condition d'y mettre un financement correspondant à un outil de travail décent, permettant à l'équipe de travailler et d'accueillir jeunes et entreprises dans de bonnes conditions. L'autre solution consisterait à dissocier ces deux questions, ORLEP / Mission Locale et à les résoudre séparément. Des ensembles immobiliers se libèrent au centre-ville ou très proche. N'y a-t-il pas là des possibilités pour la Mission Locale ou des logements, ce qui permettrait alors de reprendre la première possibilité qui avait été proposée, l'Office d'HLM. Quand je parle d'ensembles immobiliers qui se libèrent, je parle des cliniques. Des solutions existent j'en suis sûre mais il faut s'en donner les moyens. Et je fais la même proposition que mes deux collègues de reporter la question ultérieurement pour nous permettre de discuter sereinement.

M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, en ce qui concerne l'importance et la qualité du travail de la Mission Locale pour l'emploi et l'espoir que les jeunes y trouvent sont trop importants pour qu'on puisse passer sur ce dossier comme cela. Quand on lit dans ce dossier : un projet plus important de restructuration des locaux en vue de les rendre plus fonctionnels pourra être réalisé en fonction des financements qui pourraient être obtenus, cela veut dire qu'on est sûr de rien, cela veut dire qu'on n'est pas sûr d'avoir l'argent nécessaire et cela veut dire que si on n'a pas obtenu l'argent, on les laissera dans

l'état. Alors en ce qui me concerne, je rejoins mes trois collègues. Je m'abstiendrai sur le dossier si on le vote mais je préférerais qu'on puisse le reporter.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais essayer de répondre à tout cela. Peut-être Raymond JEANNIARD qui suit cela de très près.

M. JEANNIARD : Simplement quelques mots puis je laisserai le Député-Maire s'expliquer sur ce projet. Je voudrais tout d'abord, comme la plupart de mes collègues qui sont intervenus, appuyer l'action de la Mission Locale auprès des 3 400 jeunes que nous recevons annuellement sur le bassin d'emplois de Besançon, souligner la qualité du travail réalisé par le personnel aussi et souligner également, et en tant que Président de la Mission Locale c'est sur ce point-là que je me suis attaché, le problème des locaux pour accueillir les jeunes dans de meilleures conditions qu'actuellement. C'est pour cela que je travaille sur ce projet de déménagement de la Mission Locale et sur son installation rue de la Cassotte ou plus exactement place Flore. Je laisse donc la parole au Député-Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est gentil à toi, merci. Mais je crois que M. JACQUEMIN veut ajouter quelque chose.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, compte tenu de ce que je viens d'entendre et de la position prise par le groupe «Une Ambition pour Besançon» par l'intermédiaire de la voix de Mme DUVERGET, je dépose un amendement de report de ce dossier à une date ultérieure sur lequel je souhaiterais que nous puissions voter.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais essayer de répondre à tout cela. La discussion n'est pas précipitée du tout ; elle vient aujourd'hui devant le Conseil Municipal mais c'est la Ville qui a pour mission de loger la Mission Locale, qui l'a fait depuis un certain nombre d'années dans des locaux qu'elle souhaite récupérer pour améliorer les conditions de travail de son propre personnel. Ce n'est pas pour en faire autre chose.

Donc depuis plusieurs années nous avons en tête d'enlever la Mission Locale de la rue Mégevand. Une première solution avait été envisagée en direction du départ de l'Office Municipal d'HLM qui est quai Veil Picard, solution qui tardait, etc. qui semblait dans un premier temps assez conforme aux vœux de la Mission Locale et de l'Adjoint Raymond JEANNIARD, qui ensuite a été un peu précipitée puisque nous avons en notre possession l'immeuble 3 rue de la Cassotte. Alors nous avons laissé de côté la restructuration qui n'avait d'ailleurs pas été décidée totalement de l'immeuble quai Veil Picard puisque les HLM y sont toujours, y sont encore pour cette année et puis peut-être pour un peu plus longtemps, au moins deux ans et il faut absolument loger la Mission Locale. Ceci a été évoqué en réunions du Conseil d'Administration de la Mission Locale les 26 juin 1990, 7 novembre 1991, 29 novembre 1991, 17 février 1992 et 10 mars 1992 complété même par une visite sur les lieux etc. Ce n'est donc pas précipité non plus au niveau de la Mission Locale qui a discuté, qui a demandé à me voir, qui a pétitionné etc. Je suis moi-même allé dans ces locaux avec les services responsables pour voir si l'installation de la Mission Locale au 3 rue de la Cassotte était aussi catastrophique qu'on le disait. La Mission Locale est actuellement dans 250 m², c'est trop étroit. Elle va pouvoir bénéficier de 550 m² au 3 rue de la Cassotte. Restait à savoir puisque nous avons acquis cela à la SAIEMB, pour l'instant ce soir c'est la relation entre la Ville et la SAIEMB qui est en cause c'est tout, ce n'est pas entre la Ville et la Mission Locale, c'est au Conseil d'Administration etc. de suivre après mais nous passons cela ce soir parce que la SAIEMB veut percevoir son argent depuis quelques mois et puis il y a des travaux à faire. Ces premiers travaux, pour 660 000 F, il faut les réaliser maintenant pour essayer de déménager assez vite. Qu'est-ce que cela va apporter de mieux, de plus, de concret de reporter d'un mois sinon que la Mission Locale a son Conseil d'Administration demain. C'est vrai, on ne court-circuite pas ce Conseil d'Administration ce n'est pas le premier, ce n'est pas le dernier. Le rôle du Conseil Municipal est de dire ce soir le 3 rue de la Cassotte nous convient ; on y fera pour 600 000 F de travaux. Les dossiers sont envoyés du côté de l'État, de la Région, du Département, on en a parlé au niveau du PACT. Dans le CCGB, on pense aussi faire adhérer des communes de la périphérie, donc les dossiers sont envoyés pour abonder les crédits. C'est vrai que c'est au conditionnel car ces assemblées voteront ou ne voteront pas ce qu'on leur demande. Mais les améliorations seront apportées dans la mesure où on va compléter les 660 000 F prévus peut-être par, s'il

faut 2 700 000 F. Vous savez, nos services municipaux n'ont pas tous la lumière naturelle. Il se peut quand même qu'ici ou là on ait besoin de lumière artificielle, ce n'est pas impossible. Et dans ces locaux, il y avait quand même des gens qui travaillent souvent, etc. ! Nous estimons, nous, au vu de ce qui est à réaliser qu'avec 600 000 F les gens de la Mission Locale, que je remercie d'ailleurs de l'action qu'ils mènent c'est vrai comme l'a fait Raymond JEANNIARD, n'iront pas dans un taudis. Ils emménageront dans des conditions peut-être encore quelque peu précaires pour certains mais qui seront améliorées par ce que nous obtiendrons des autres collectivités. Il me paraît donc tout à fait logique de dire : on va dans ce sens-là et puis on complétera après, si bien que dans trois mois la Mission Locale aura déménagé dans un lieu qui est accessible par tous. Il y a un arrêt de bus pas loin, c'est quand même relativement au centre-ville, ce n'est pas dans la périphérie lointaine et je crois que les 3 600 jeunes pourront accéder facilement 3 rue de la Cassotte où les conditions de travail ne seront pas aussi désastreuses qu'on aura bien voulu nous l'indiquer. Je pense que ce n'est pas le moment de tergiverser, de demander le report à un pois pour que... qu'est-ce qu'il y aura de plus dans un mois ? Rien, on n'aura pas de réponse du Département, de la Région, le CCGB n'aura pas encore dit ce qu'il va faire ou ce qu'il ne va pas faire.

Jean-Marie LAGRANGE a soulevé le problème de la décentralisation dans les quartiers. Ce n'est pas un problème propre au Conseil Municipal. Si la Mission Locale souhaitait se décentraliser dans les quartiers, se concentrer, c'est à elle de voir mais cela me paraît bien tard. Pour l'instant, nous avons un immeuble à notre disposition qui est libre depuis le mois de novembre, qu'il faut payer à la SAIEMB. On paie cet immeuble à la SAIEMB, on y fait pour 660 000 F de travaux par l'intermédiaire de la Société d'Economie Mixte et puis on essaie ensuite d'améliorer par des opérations tiroirs qui seront faciles puisque l'immeuble qui est à côté, la petite maison doit être ou est déjà en partie libérée et on pourra par des opérations tiroirs faire un peu mieux dans tels endroits comme on le fait d'ailleurs dans tous nos services municipaux. Dans ces conditions, je pense qu'on peut admettre que le personnel de la Mission Locale sera installé dans des conditions qui ne sont pas quand même aussi désastreuses qu'on veut bien le dire et qui seront correctes pour y accomplir son travail. Voilà simplement ce que je voulais dire à ce sujet. Reporter la question ne me paraît pas utile ce soir et je vous demande d'approuver ce rapport et de suivre mais Raymond JEANNIARD le fait très bien, la progression de ce dossier, de sorte que le plus rapidement possible on ait d'autres crédits mais je pense que la Ville mettant de son côté 1,7 MF plus encore 200 000 F directement, ce n'était quand même pas la moindre des choses que de dire : on ne fait rien de bien pour cette Mission Locale. Nous souhaitons que la Mission Locale continue dans le sens de l'action qu'elle mène c'est vrai et dans des conditions qui me paraissent tout à fait logiques et normales.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais rectifier. Vous avez fait allusion aux différents Conseils d'Administration qui se seraient penchés sur la question. Sur les problèmes de locaux de l'ORLEP, le Conseil d'Administration n'a été sollicité qu'une seule fois à la demande de son Président. Il s'agissait du 7 novembre 1991. Aux Conseils d'Administration suivants, ce sont à la suite de questions diverses que nous avons demandé des explications et il nous a été dit...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez quand même question diverse ou pas, discuté de ce problème dans ces Conseils d'Administration, Madame ?

Mme FOLSCHWEILLER : J'aimerais bien pouvoir terminer, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous dites que ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour mais qu'on en a parlé dans les questions diverses, donc on en a parlé ?

Mme FOLSCHWEILLER : Au Conseil d'Administration suivant, un représentant du Conseil d'Administration et moi-même avons posé la question à M. JEANNIARD qui nous a dit : la Municipalité a décidé que la Mission Locale déménagerait dans les locaux de l'ORLEP, point final. Voilà. Je voudrais quand même que tout le monde soit au courant. Autre chose, je persiste à dire que la Mission Locale n'a pas à faire les frais des problèmes de l'ORLEP. Je crois qu'il ne faut pas mélanger les deux problèmes et je demande Monsieur le Maire que vous mettiez au vote le report de cette question.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais bien sûr, j'ai l'habitude de le faire. On m'a signalé, ce n'est pas moi qui étais au Conseil d'Administration, que la question y avait été évoquée directement ou indirectement,

etc. qu'on ne découvrirait pas cette question sortant d'un chapeau ce soir au Conseil Municipal. Chacun est au courant. Il y a plusieurs mois que je reçois du courrier, que la Mission Locale dit qu'elle ne veut pas y aller. Je crois que ce n'est pas à elle de dire si elle veut ou pas y aller et ce n'est pas faire les frais des locaux de l'ORLEP, c'est des locaux qui sont disponibles pour la Ville, qu'on récupère et dans lesquels on conçoit de mettre un service ou un autre.

Mme DUFAY : Je voulais simplement dire qu'il y a quand même une grosse incertitude au niveau des travaux et en fonction des réponses des autres collectivités locales, sera-t-il envisageable que la Ville fasse une participation plus importante ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut voir après mais pour l'instant on demande aux autres collectivités de participer.

Mme DUFAY : Mais c'est une grosse incertitude sur laquelle on nous demande de voter.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est toujours une incertitude quand on demande une subvention.

Mme DUFAY : C'est une grosse incertitude compte tenu du travail qui est à réaliser.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : A ce moment-là, on ne fait rien, c'est-à-dire que si on ne compte pas sur la bonne volonté des autres élus, nous aurons des représentants ici au Département, à la Région, je pense que cela peut aller. J'ai donc une demande de plusieurs d'entre vous d'un report de cette question à une séance ultérieure sur laquelle je vous demande de voter.

Mme FOLSCHWEILLER : Je regrette de n'avoir pas été plus entendue que mes autres collègues et je tiens à remettre immédiatement ma démission du Conseil d'Administration à M. JEANNIARD.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que ce n'est pas une solution finalement de démissionner, vous savez. Enfin faites ce que vous voulez, mais on n'est pas d'accord d'un côté on s'en va et on ne participe pas à la réunion du Conseil Municipal, on n'est pas d'accord sur une position majoritaire, on démissionne ! Mais vous savez, moi, je ne démissionnerai jamais, je ne comprends pas Si on n'est pas d'accord, on le dit. Jean-Marie LAGRANGE l'a dit très fermement c'est bien et je l'en remercie d'ailleurs. Il a dit ce qu'il pensait parce qu'il saisit les choses d'une autre façon, il y a une majorité qui se dégage, elle était faible la majorité mais elle est quand même là et c'est à chacun de juger en fonction de cela. Si chaque fois que j'avais été minoritaire, j'avais démissionné, je ne serais pas là ce soir !

La discussion est close.

M. PONÇOT, Président de la SAIEMB et M. GALLAT ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- repousse à la majorité (17 votes pour et 5 abstentions) un amendement proposant le report de cette question à une prochaine séance du Conseil Municipal,

- autorise ensuite, à l'unanimité moins 22 abstentions, M. le Député-Maire à signer le bail avec la SAIEMB ainsi que l'avenant à la convention du 18 décembre 1989 avec la Mission Locale pour l'Emploi et les transferts de crédits nécessaires au règlement des loyers.